



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2019 • Vierzehnte Sitzung • 26.09.19 • 15h00 • 14.4291
Conseil des Etats • Session d'automne 2019 • Quatorzième séance • 26.09.19 • 15h00 • 14.4291



14.4291

Motion Humbel Ruth.

**Ambulanter Bereich der obligatorischen
Krankenversicherung.
Qualitätssicherung und Transparenz
durchsetzen**

Motion Humbel Ruth.

**Domaine ambulatoire
de l'assurance obligatoire des soins.
Garantir la qualité des soins
et imposer la transparence**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 14.12.16

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 26.09.19

Le président (Fournier Jean-René, président): Vous avez reçu un rapport écrit de la commission. La commission et le Conseil fédéral proposent de rejeter la motion.

Stöckli Hans (S, BE), pour la commission: Je peux être très bref. La commission, par 7 voix contre 0 et 3 abstentions, vous recommande de rejeter la motion qui a été acceptée le 14 décembre 2016 au Conseil national, par 180 voix contre 0 et 11 abstentions.

Pourquoi cette différence dans le résultat et dans la façon d'envisager les choses? Entre-temps, à savoir lors de la session précédente, nos conseils ont accepté la modification de la LAMal dont le but est le renforcement de la qualité et de l'économicité, et cette révision prévoit exactement ce qui est visé par la motion. Ainsi, la motion Humbel a déjà été mise en oeuvre. C'est pour cela qu'il n'y a aucune nécessité de mandater une fois de plus le Conseil fédéral pour agir dans ce dossier.

Par conséquent, nous vous proposons de rejeter la motion.

Abgelehnt – Rejeté